

ACTION URGENTE

SWAZILAND. 61 PERSONNES TOUJOURS SANS DOMICILE APRÈS UNE EXPULSION FORCÉE

Quatre familles, soit 61 personnes dont 33 enfants, sont toujours sans domicile depuis qu'elles ont été expulsées de force et que leurs habitations ont été démolies dans la zone agricole d'Emphetseni, dans la ville de Malkerns, le 9 avril. Ces familles n'ont pas été averties suffisamment à l'avance de l'expulsion et ont dû chercher par elles-mêmes un hébergement temporaire, ce qui fait que la plupart d'entre elles ont été séparées. Les autorités swazies n'ont pas rencontré les familles touchées et ne leur ont pas proposé de solution de logement, et les familles restent exposées à d'autres violations de leurs droits fondamentaux.

Les quatre familles expulsées de force ont tenté à plusieurs reprises de rencontrer les autorités du Swaziland, notamment des fonctionnaires du bureau du vice-Premier ministre, pour demander au gouvernement de leur proposer des solutions de logement. Cependant, leurs tentatives n'ont pas abouti. Les familles ont été expulsées de force et leurs habitations ont été démolies à Emphetseni (ville de Malkerns) le 9 avril 2018, en présence d'un représentant de la Haute Cour de Mbabane et de policiers locaux armés.

Les familles n'ont pas reçu un préavis suffisant - ce n'est que la veille des événements qu'elles ont été informées de la décision d'expulsion prise à leur encontre par un tribunal le 14 juillet 2017. Après l'expulsion, les membres des familles, faute de trouver un hébergement temporaire adapté, ont dû se séparer. Les femmes et les enfants sont hébergés dans des logements locatifs temporaires. D'autres membres des familles sont restés dans les abris où ils avaient trouvé refuge après l'expulsion.

L'entreprise agricole privée qui possède les terrains sur lesquels les habitations étaient bâties et qui a demandé l'expulsion a rencontré les familles touchées le 2 mai 2018 et leur a remis 10 000 emalangi (environ 850 dollars des États-Unis) et une vache par famille, en précisant qu'il s'agissait d'un don et non d'une indemnisation pour l'expulsion. Cette somme est insuffisante pour permettre aux familles de trouver une solution de logement adaptée. Elles sont toujours sans domicile et restent exposées à diverses autres violations de leurs droits fondamentaux. Selon les parents, les enfants ont été traumatisés par l'expulsion et sont incapables de se concentrer à l'école, ce qui risque d'affecter leurs résultats scolaires.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à veiller à ce que des logements de substitution adaptés soient attribués d'urgence aux familles expulsées de force, en application de leur droit à un logement convenable ;
- demandez instamment aux autorités de prendre des mesures pour que les victimes d'expulsions forcées ne soient pas confrontées à d'autres violations des droits humains découlant des expulsions ;
- engagez-les à mettre immédiatement fin aux expulsions forcées et à veiller à ce que les expulsions qui ont lieu soient réalisées dans le strict respect des normes internationales et régionales relatives aux droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JUILLET 2018 À :

Premier ministre
The Right Honourable Prime Minister
Dr. Sibusiso Barnabus Dlamini
Cabinet Offices,
Hospital Hill
Mbabane, Swaziland
Fax : +268 2404 3943
Courriel : mbingoli@gov.sz
Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie
Minister of Natural Resources and Energy
Ms Jabulile Mashwama
Income Tax Building
Fourth Floor
Mhlambanyatsi Road
P.S Office 402
Mbabane, Swaziland
Fax : +268 2404 4851
Formule d'appel : Dear Minister, / Madame la Ministre,

Copies à :
Secrétaire générale du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
Principal Secretary
Ms Winile T. Stewart
Ministry of Natural Resources and Energy
Income Tax Building
Fourth Floor
Mhlambanyatsi Road
P.S Office 402
Mbabane, Swaziland
Courriel : winthem@hotmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Swaziland dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 71/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr55/8208/2018/fr/>

ACTION URGENTE

SWAZILAND. 61 PERSONNES TOUJOURS SANS DOMICILE APRÈS UNE EXPULSION FORCÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En 1957, à des fins d'exploitation forestière, le roi Sobhuza II a déplacé les familles des terres où elles vivaient. Elles ont été réinstallées sur les terrains dont elles ont été expulsées le 9 avril 2018.

En 1999, une entreprise agricole privée a acheté les terrains à Usuthu Pulp Ltd. À la suite de cette acquisition, les familles ont poursuivi l'entreprise en justice et plaidé pour la reconnaissance de leurs droits sur ces terrains, faisant valoir qu'elles y habitaient depuis 1957. La Haute Cour a statué en faveur des familles.

L'entreprise agricole privée a fait appel auprès de la Cour suprême en 2013, et la Cour a statué que la prescription acquisitive ne s'appliquait pas et que les familles devaient quitter les lieux dans un délai de 21 jours. Les familles ont sollicité l'aide de la Commission des droits humains du Swaziland et la Commission a demandé que l'application de la décision de la Cour suprême soit différée.

L'expulsion a eu lieu en application d'une décision, rendue par la Haute Cour en juillet 2017, ordonnant la démolition de toute structure construite par les habitants concernés. Les normes internationales relatives aux droits humains imposent de suivre une procédure en bonne et due forme, même lorsque les expulsions sont considérées comme justifiées. Nul ne doit se retrouver sans domicile, ni exposé à d'autres violations des droits humains, à la suite d'une expulsion.

Scelo « Max » Dlamini (32 ans), membre d'une des familles touchées, a été victime d'un homicide doublé d'un vol le 16 mai au petit matin, alors qu'il rentrait au *kraal* (résidence traditionnelle des chefs) où il était hébergé depuis l'expulsion forcée. Ses proches pensent qu'il a été tué alors qu'il prenait un raccourci depuis la zone agricole d'Emphetseni, près de son ancien domicile, ce qui, selon eux, ne serait pas arrivé s'ils vivaient encore chez eux.

Le Swaziland procède depuis longtemps à des expulsions forcées, dont Amnesty International a fait état de manière étayée.

Noms : les habitants de quatre *homesteads* (fermes) dans la ville de Malkerns (61 personnes)
Femmes et hommes